

Expertises

Votre lettre d'information



Économie

Marchés financiers

Finance responsable

EN BREF

Les 3 infos à retenir

Croissance

L'activité mondiale reste solide en ce début 2026 avec une croissance attendue à +3 %, en ligne avec tendance de ces 20 dernières années.

Politique monétaire

Après 3 baisses fin 2025, la Fed fait une pause en laissant ses taux directeurs inchangés à 3,50/3,75 %. Côté BCE, c'est aussi le statu quo en matière de taux.

Inflation

La désinflation reste d'actualité à l'échelle mondiale, elle devrait refluer à +3,5 % d'ici fin 2026.



LE CHIFFRE CLÉ

6,2 Mds €

C'est la collecte nette record de l'assurance-vie en janvier 2026 selon France Assureurs, un chiffre inégalé depuis 2010. Cette performance du placement préféré des Français est portée par les unités de compte et la bonne tenue des supports en euros.



L'ANALYSE DU GÉRANT

Tarifs douaniers américains :

une nouvelle phase d'incertitude pour les marchés

Prémices de la guerre en Iran, décision sur les droits de douane de Trump : le mois dernier a été marqué par une actualité particulièrement erratique.

Le 20 février, la Cour suprême américaine a déclaré illégaux les tarifs douaniers instaurés par Donald Trump, sans l'accord du Congrès, en utilisant la loi sur les pouvoirs d'urgence économique. Environ 2/3 des droits de douane relèvent de cette procédure.

La réaction du Président Trump a été immédiate avec l'annonce de droits de douane supplémentaires de 10 % contre tous les pays. Cette fois, il s'appuie sur une section du Trade Act de 1974 qui peut être utilisée en cas de déséquilibres de la balance des paiements. Cette mesure s'applique immédiatement et n'est valable que pour une durée de 150 jours maximum. Il faudra un vote du Congrès pour la prolonger.

Il est trop tôt pour envisager toutes les conséquences de la décision de la Cour suprême. Dans l'immédiat, elle limite les prérogatives du Président sur la politique commerciale. Par ailleurs, les investisseurs pourraient s'inquiéter du volet « recettes fiscales » des droits de douane. Sur les 264 milliards récoltés en 2025, 175 environ sont désormais « illégaux » et les entreprises qui les ont versés pourraient en demander le remboursement. C'est donc une phase d'incertitude qui s'ouvre de nouveau avec plusieurs inconnues à commencer par le taux effectif moyen des droits de douane américains et le traitement des accords déjà passés. Globalement, tous les alliés des Etats-Unis (Japon, Europe, Corée du Sud) qui avaient trouvé un compromis seront perdants. En revanche, les pays qui avaient des taux nettement plus élevés comme la Chine, le Brésil ou le Canada y gagneront.

Selon nous, cette incertitude continuera de peser sur l'économie américaine, même si à très court terme, l'inflation des biens aux Etats-Unis pourrait ralentir à l'approche des élections de mi-mandat. Nous n'anticipons pas de choc haussier sur les taux obligataires américains en lien avec cette vague d'inquiétude.

Dans ce cadre, nous restons favorables aux marchés actions, notamment ceux de la Zone euro, et nous restons neutres sur les actions américaines. Parallèlement, nous sommes surpondérés sur les pays émergents. Concernant l'obligataire, nous gardons une légère surpondération en sensibilité sur la dette souveraine européenne, et nous réduisons notre surexposition sur le crédit. Enfin, nous initions une position sur les minières aurifères.



REPÈRES

Indicateurs économiques



Zone euro

+1,3 % : taux de croissance du PIB T4 2025 (ga)

+1,9 % : taux d'inflation en février 2026 (ga)



États-Unis

+2,2 % : taux de croissance du PIB T4 2025 (ga)

+2,4 % : taux d'inflation en janvier 2026 (ga)

Indicateurs de marchés¹ Taux à 10 ans

Allemagne	1,6 %	2,6 %
France	1,6 %	3,2 %
Italie	1,4 %	3,3 %
Espagne	1,6 %	3,1 %

Indices

EUROSTOXX 50 (Europe)	3,2 %	6 138
CAC 40 (France)	5,6 %	8 581
S&P 500 (Etats-Unis)	-0,9 %	6 879
ESTER	0,2 %	1,9 %
EURIBOR 3 M	0,0 %	2,0 %

Devise EUR / USD

-0,3 %	1,18
--------	------

Petrole (Brent) \$/baril

2,5 %	72
-------	----

1- Les niveaux et les performances des indices étrangers sont en devise locale
source : Bloomberg

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

au 31 février 2026

CLASSES D'ACTIFS

CONVICTION*

COMMENTAIRE

Actions zone euro



Nous restons à surpondérer sur les actions européennes, notamment les Small et Mid Caps.

Actions US



Le marché devenant cher, nous passons à sous-pondérer sur les actions américaines.

Actions émergents



Nous conservons notre exposition aux valeurs technologiques chinoises et restons positifs sur l'Inde.

Obligations d'États



Nous sommes neutres sur la dette souveraine européenne, et prudents sur les obligations américaines.

Obligations d'entreprises



Nous préférons le crédit sur lequel nous sommes à surpondérer.

Devises



Nous restons à l'achat sur le yen face à l'euro, et neutres sur les autres devises.

Or/Pétrole/Matières premières



Face à l'ampleur de la guerre en Iran nous ne pouvons exclure un pétrole à plus de 100 dollars le baril. L'or devrait encore bénéficier de facteurs de soutien.

* Légende : Positif : ● Neutre : ● Négatif : ●



LE BILLET DE LA FINANCE RESPONSABLE

Taxonomie européenne : où en sont réellement les entreprises françaises ?

2025 restera comme un tournant pour les grandes entreprises française qui ont publié leurs premiers états CSRD, mais également leurs reportings Taxonomie élargis à l'ensemble des 6 objectifs environnementaux. Selon KMPG, le reporting Taxonomie devient **un exercice incontournable puisque 91 % des entreprises étudiées** (54 grand groupes français non financiers) **ont publié au moins une activité alignée** (87 % en 2023).

Sur la base du reporting 2024, les **niveaux moyens d'éligibilité** se situent comme suit :

45 % du chiffre d'affaires

54 % des CapEx

53 % des OpEx

Ces chiffres permettent de mieux comprendre la part de l'économie européenne couverte par la Taxonomie. Les différents secteurs présentent cependant des niveaux de **maturité hétérogènes**. Les plus avancés sont l'immobilier, l'énergie, l'industrie et les transports, soit des secteurs historiquement exposés aux enjeux carbone et aux exigences réglementaires renforcées. D'autres montrent plus de difficultés en raison de critères Taxonomie plus récents ou plus difficiles à rendre opérationnels, notamment dans l'automobile et la santé.

L'étude révèle également une forte montée en maturité concernant la transition, ainsi :

83 % des entreprises ont publié un plan de transition climatique, désormais indispensable pour répondre aux attentes réglementaires et aux investisseurs

67 % d'entre elles s'appuient directement sur les indicateurs Taxonomie pour orienter leurs investissements, preuve que le référentiel s'impose comme un **outil stratégique**

Bien que les chiffres révèlent une appropriation croissante de la Taxonomie par les entreprises françaises, celles-ci demandent une **simplification des critères techniques** (ceux qui déterminent leur alignement taxonomique). La Commission européenne a ainsi prévu un allègement du reporting Taxonomie pour améliorer sa lisibilité et réduire la charge administrative. Ces changements sont entrés en vigueur début 2026.



Avertissement

Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations.

Epsens, agissant sous le nom commercial Malakoff Humanis Epargne - Entreprise d'investissement régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme au capital de à 21 147 881,60 € - Immatriculée au RCS de Paris sous le n°538 045 964 - Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 PARIS

Sienna Gestion - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann, 75009, Paris | www.sienna-gestion.com

